

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

En application des articles L121-1 et suivants, notamment de l'article L121-17 du Code de l'environnement

Projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable volontaire sur le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc est organisée par **SNCF Réseau**, en qualité de maître d'ouvrage des investissements sur le réseau ferré national, et **SNCF Gares & Connexions**, en qualité de maître d'ouvrage des gares et haltes du réseau ferré national.

La concertation préalable vise à débattre de la raison d'être et du bien-fondé du projet de réouverture de la ligne Pau-Canfranc, de l'adaptation de l'infrastructure et des aménagements de la ligne envisagés, ainsi que des impacts potentiels sur le territoire. Elle permettra, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Elle portera aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet est soumis à concertation préalable au titre du Code de l'environnement et à concertation préalable au titre du Code de l'urbanisme. SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont volontairement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article **L 121-15-1**, dernier paragraphe (activation du droit d'option), qui permet de traiter les deux concertations en une seule, et de l'article **L. 121-17** du Code de l'environnement. Elle sera conduite dans le respect des articles **L121-16, L121-16-1 et R121-19 à R121-24** du Code de l'environnement. La décision **n°2024 / 66 / PCS / 1** en date du 3 avril 2024 est publiée sur le site de legifrance.gouv.fr. La concertation préalable est organisée par SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public: Madame Marion THENET et Monsieur Richard PASQUET.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation se tient du 23 septembre 2024 au 20 décembre 2024 inclus.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les communes directement concernées par le projet sont: Pau, Gelos, Gan, Jurançon, Buzy-en-Béarn, Buziet, Ogeu-Les-Bains, Herrère, Escou, Escout, Précilhon, Oloron-Sainte-Marie, Goès, Bidos, Gurmençon, Asasp-Arros, Eysus, Lurbe-Saint-Christau, Escot, Sarrance, Bedous, Accous, Cette-Eygun, Etsaut, Léas-Athas, Borce, Lescun, Urdos.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

INFORMATION DU PUBLIC:

- Un site internet dédié à la concertation: www.sncf-reseau.com/fr/pau-canfranc
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet, dans les mairies du périmètre de la concertation et lors des rendez-vous de la concertation.
- Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet, dans les mairies du périmètre de la concertation et lors des rendez-vous de la concertation.
- Des annonces dans la presse quotidienne régionale ainsi qu'une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

PARTICIPATION DU PUBLIC:

Les personnes concernées pourront:

■ Participer aux réunions et ateliers (entrée libre):

• 2 réunions publiques:

- Une réunion publique d'ouverture le 24 septembre 2024 à 18h à l'Espace Jéliote, Oloron-Sainte-Marie. Réunion en présentiel et à distance, avec le replay diffusé sur le site de la concertation.
- Une réunion publique de clôture le 16 décembre 2024 à 18h au Alysson Hôtel à Oloron-Sainte-Marie. Réunion en présentiel et à distance, avec le replay diffusé sur le site de la concertation.

- **1 table ronde** sur le transport des marchandises le 14 novembre 2024 à 18h au Pôle Laherrère, Pau. Réunion en présentiel et à distance, avec le replay diffusé sur le site de la concertation.

• 4 ateliers de concertation:

- Un atelier sur l'offre de transport voyageurs le 8 octobre 2024 à 18h à la salle des Fêtes à Accous.
- Un atelier sur les passages à niveau et franchissement de voie le 17 octobre 2024 à 18h à la salle du Lauzart à Lescun.
- Un atelier sur les impacts environnementaux du projet le 19 novembre 2024 à 18h au château Fénart à Bedous.
- Un atelier sur les retombées socio-économiques du projet le 10 décembre à 18h à la salle Béziat à Eysus.

Les liens de participation à distance aux réunions publiques d'ouverture et de clôture, ainsi qu'à la table ronde seront communiqués sur le site de la concertation.

■ S'exprimer à l'occasion des rencontres mobiles:

- **Le 3 octobre 2024 à 10h au marché de Bedous.**
- **Le 20 octobre 2024 à 11h à la foire d'Automne d'Arudy.**
- **Le 26 octobre 2024 à 10h à la gare de Pau.**

En cas de changements, les lieux et dates des rencontres seront confirmés et rappelés sur le site internet de la concertation.

■ Faire connaître leurs contributions, avis et questions durant toute la durée de la concertation:

- Sur le site internet de la concertation: www.sncf-reseau.com/fr/pau-canfranc
- Par courriel adressé à la maîtrise d'ouvrage: bd.pau-canfranc@reseau.sncf.fr
- Par voie postale: SNCF Réseau, Valérie DE LA FUENTE, Directrice du pôle Maîtrise d'Ouvrage, Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine, Concertation Pau-Canfranc, 17 Rue Cabanac - CS 61926 33081 BORDEAUX CEDEX.
- Pour les riverains de la ligne non-circulée entre Bedous et les Forges d'Abel, par le biais des 1 000 cartes T préaffranchies distribuées dans les boîtes aux lettres.

En écrivant à SNCF Réseau (par mail ou par courrier) et en indiquant votre nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail, vous acceptez leur traitement par SNCF Réseau dans le cadre de la présente concertation. Merci donc de prendre connaissance de la mention d'information sur le site internet avant de renseigner vos données, accessible via le lien: www.sncf-reseau.com/fr/protection-donnees-personnelles

Des réponses seront apportées aux questions posées.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants par courriel: richard.pasquet@garant-cndp.fr et marion.thenet@garant-cndp.fr ou par voie postale: CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75 007 PARIS.

À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, SNCF réseau et SNCF Gares & Connexions rendront publiques les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site de la concertation.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie des communes du périmètre de la concertation.